



**Commune de MERRIS**

**59270**

## **LETTRE DU MAIRE DE DECEMBRE 2020**

« En décembre, mange et rencogne-toi »

Voilà un dicton assez bien adapté à cette période de confinement alors que les manifestations des communes sont annulées les unes après les autres. A Merris, comme ailleurs, nous déplorons de ne pas pouvoir réunir nos aînés autour de notre sympathique banquet des aînés. Un moment festif attendu par beaucoup, qui, heureux de se retrouver, supportent de plus en plus mal, en ces périodes de confinement, l'isolement et la solitude qui en découlent.

Même les vœux qu'adressent traditionnellement les maires à leurs concitoyens seront selon toute vraisemblance mis entre parenthèses ! Là encore un événement important dans notre commune puisqu'il rassemble chaque année davantage de Merrisiens satisfaits de (re)découvrir les activités de l'année écoulée et celles de l'année nouvelle. Croyez bien que je regrette beaucoup l'annulation de ce moment où le maire entouré des membres du conseil municipal peut échanger avec la population en toute simplicité et convivialité.

### **Traversée du Village par la RN 42 mise à deux fois deux voies :**

Les conseils municipaux de Merris et de Méteren ont refusé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes. C'est à dire les travaux situés dans le périmètre perturbé par l'ouvrage comme par exemple la création de chemins pour accéder aux parcelles remembrées, le remplacement des haies arrachées etc...

En conséquence, le Préfet a constitué une Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Agricole et Forestier. L'AFIAFAF sera administrée par un bureau constitué des maires de Merris et de Méteren (ou d'un conseiller désigné par eux), d'un propriétaire de chaque commune désigné par le conseil municipal pour 6 ans, d'un propriétaire désigné pour 6 ans par la Chambre d'Agriculture et d'un conseiller départemental désigné par le Président du conseil départemental.

Retardée par la pandémie l'enquête publique a été différée. Elle est prévue du 15 janvier au 15 février et sera consultable à la mairie de Méteren.

### **Information Action Jeunesse hiver 2021**

La CCFI nous communique la documentation des actions Jeunesse durant cet hiver :

Séjour ski à Ancelle, Hautes Alpes, du 20 au 27 février et du 27 février au 6 mars 2021.

Pour toute information : [cc-flandreinterieure.fr](http://cc-flandreinterieure.fr)

### **Site internet communal :**

Notre site internet véritable lien avec la population ne cesse de s'enrichir.

Ainsi les parents d'élèves ont dorénavant la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire et à la garderie.

N'oubliez pas de le consulter régulièrement. Il est le vôtre et simple d'utilisation. Il vous renseignera sur de nombreux sujets et sur des points d'actualité.

<http://commune-de-merris.fr>

### **Solidarité avec nos commerçants et artisans.**

Nos commerces de proximité souffrent beaucoup du confinement. Aidons-les et profitons des fêtes pour acheter local, par exemple nos sapins de Noël, nos bûches, des plats préparés « Chez Tonton », notre miel, ou encore notre poisson et notre viande chez les marchands ambulants qui fréquentent notre village....

### **Fêtes de Noël**

Nous ne délaisserons pas nos aînés En substitution au banquet des aînés, des paniers garnis seront portés à domicile à ceux qui éprouvent des difficultés à se déplacer. Les autres seront destinataires de bons d'achat à utiliser chez nos commerçants.

### **Que vive la lumière, faisons fi de l'obscurité.**

En ces périodes de morosité, de déprime peut-être, mettons de la joie dans nos rues pour que la gaieté rejaillisse sur notre moral et dans nos cœurs.

Participez au concours des maisons illuminées

Depuis plusieurs années, petit à petit, à raison de 2.000 € par an, nous ajoutons quelques illuminations à nos rues. Aidez-nous à les rendre encore plus joyeuses : illuminez les façades de vos maisons, vos jardins, décorez vos devantures, vos fenêtres pour que notre village brille de mille feux.

### **Ouverture de la mairie**

La mairie sera fermée le 24 décembre ainsi que les samedis 26 décembre et 2 janvier 2021

Je vous souhaite, tout en vous recommandant la prudence, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

Merris le 01/12/ 2020

Votre maire, Yves Delfolie